



REGLEMENT DES COURSES

UTOP 2026



Association UTOP_ Janvier 2026

Table des matières

1.	Article 1 : Organisation.....	3
2.	Article 2 : Description des épreuves	3
3.	Article 3 : Engagements des concurrents	5
4.	Article 4 : Conditions d'admission des concurrents.....	6
5.	Article 5 : Catégories des concurrents et classements	7
6.	Article 6 : Equipements fournis par l'Association.....	8
7.	Article 7 : Mise en valeur des Partenaires.....	8
8.	Article 8 : Programme de l'épreuve (SUSCEPTIBLE DE CHANGEMENT)	8
9.	Article 9 : Retrait des dossards et briefing obligatoire.....	12
10.	Article 10 : Hébergement des concurrents.....	12
11.	Article 11 : Vérification au départ de la course et à l'arrivée	12
12.	Article 12 : Poste de contrôle- Pointage - Suivi course	12
13.	Article 13 : Abandon	13
14.	Article 14 : Carnet de Route / Road Book.....	13
15.	Article 15 : Assistance Médicale.....	13
16.	Article 16 : Assurance.....	14
17.	Article 17 : Point de repos pendant l'épreuve.....	14
18.	Article 18 : Boissons et Nourriture.....	14
19.	Article 19 : Assistance personnelle	14
20.	Article 20 : Equipements	15
21.	Article 21 : Motifs de Pénalisation	15
22.	Article 22 : Motifs de compensation	16
23.	Article 23 : Motifs de disqualification	16
24.	Article 24 : Réclamations	16
25.	Article 25 : Jury d'épreuve	16
26.	Article 26 : Couverture Photo, télévision, Vidéo et Droits.....	17
27.	Article 27 : Sécurité et Assistance.....	17
28.	Article 28 : Droits d'inscription.....	17
29.	Article 29 : Récompenses et Promotion des Athlètes Malgaches	19

30.	Article 30 : Modification du parcours	20
31.	Article 31 : Limite des responsabilités des organisateurs	20

1. Article 1 : Organisation

L'ASSOCIATION "UTÔP" (Ultra Trail des Ô Plateaux) est une Association sportive de Madagascar régie par la loi N° 97-014 du 08.08.97. Cette Association (également appelé UTÔP) organise ONZE (11) courses différentes lors de cette 17ème édition.

Toutes ces courses, détaillées dans l'article 2, ou dans des règlements distincts, se dérouleront du **01-02-03 mai 2026**.

2. Article 2 : Description des épreuves

Les épreuves décrites ci-après se déroulent en individuel. Elles se déroulent en une seule étape à allure libre dans un temps limité. Compte tenu de la distance, certaines épreuves se déroulent de jour et de nuit.

Elles sont accessibles à toute personne, de toute nationalité, dont l'âge correspond à minima à la catégorie Junior (année de naissance entre 2007-2008). A noter l'exception pour le ORANGE T-Rail et le RADISSLON BLU 6Trail (cf. article 4), ainsi que les petites courses ARBIOCHEM GROUP FUN RUN et le LFT ZAZA TRAIL.

A) Le COLAS TDL MANTASOA est une boucle de 48km, partant de l'Ermitage Mantasoa et arrivant à l'Ermitage Mantasoa même, avec un dénivelé positif de 1 350m D+. Le temps maximal accordé serait de 17h. Les concurrents inscrits à cette course peuvent rejoindre le point de départ en navettes UTOP depuis Antananarivo (voir conditions dans les fiches d'inscription). **La navette partira du LFT Ambatobe le vendredi 01 Mai 2026 à 01h00 du matin** et le départ de la course à l'Ermitage Mantasoa aura lieu le **vendredi 01 Mai 2026 à 06H00**.

B) EAU VIVE ULTRA Trail est une course de montagne de 146 km, pour 6.376 mètres de dénivelé positif, qui part de Marozevo, en faisant le tour du Lac Mantasoa pour rejoindre l'Ermitage Mantasoa, et qui remonte ensuite sur le Lycée Français Ambatobe (LFT) à Antananarivo. Cette randonnée ou course de montagne est réservée aux personnes de 18 ans minimum, entraînées et en bonne condition physique. Elle se déroule en une seule étape, au rythme de chacun dont **le départ sera donné à 14H00, le vendredi 01 mai 2026**.

Cette course se déroule en semi - autonomie. Le temps maximal de l'épreuve, pour être classé, est fixé à 45 heures, toutes pauses comprises, sous réserve d'être passé aux divers postes de contrôle avant les heures de fermeture communiquées dans le carnet de route (voir article 14). Au-delà de ces délais, les concurrents ne seront plus classés et se retrouveront hors course. Toutefois, les horaires de fermeture des postes ont été calculés pour permettre aux coureurs de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...).

Cette course ne donne pas lieu à un relais ou un duo.

Les concurrents inscrits à cette course peuvent rejoindre le lieu de départ à Marozevo en navette UTOP, depuis le Lycée Français d'Antananarivo. **La navette partira le vendredi 01 mai 2026 à 08h00 du LFT Ambatobe**, l'accès au parc fermé du PC commencera à 11H30 et le départ de la course aura lieu à 14H00 le vendredi 01 mai 2026.

Le coût de la navette n'est pas inclus dans le prix de l'inscription (voir conditions dans les fiches d'inscription). Cependant, il n'est pas obligatoire pour les coureurs de prendre les navettes UTOP pour se rendre à Mantasoa.

C) CORSAIR X-TREM 100 est une course de 105km qui partira du PC 1 – Ampasimpotsy, avec un tour du Lac de Mantasoa pour rejoindre l'Ermitage à Mantasoa avant de remonter au LFT Ambatobe à l'arrivée. C'est une course de 105km avec un D+ de 4110m, à faire en 30H. Le départ sera le **vendredi 01 Mai 2026 à 22H00**. **La navette des coureurs (voir conditions dans la partie inscriptions) partira le vendredi 01 mai**

2026 à 16H, au LFT Ambatobe. C'est une course qui ne donne pas lieu à un duo. Les coureurs peuvent rejoindre le lieu de départ par leurs propres moyens.

D) UTOP PARA-TRAIL : est une course avec des joëlettes. Deux (02) équipes vont s'aligner sur la ligne de départ du MCB SEMI. Les joëlettes partiront plutôt que les autres coureurs du SEMI, à 00H00 le **samedi 02 mai 2026** de Mantasoa pour rejoindre en 23H le LFT Ambatobe.

La navette quittera le LFT Ambatobe à 15H le **vendredi 01 mai 2026**.

E) Le MCB SEMI Trail est une épreuve similaire sur une distance de 70 km, de Mantasoa à Antananarivo, avec un dénivelé positif de 3.115 mètres. Cette course se déroule également en une seule étape, à partir de 04H00 le **samedi 02 mai 2026**, au départ de Mantasoa. Le temps maximal accordé à cette épreuve est de 20 heures moyennant un passage validé à tous les postes de contrôle et avant chaque barrière horaire pour chaque PC. Le dépassement des barrières horaires impliquera une mise hors course du concurrent retardataire.

Le MCB SEMI Trail ne donne pas lieu à un relais par équipe ou en duo.

Cette course associe un aller en navette dont le coût n'est pas inclus dans le prix de l'inscription (voir conditions dans le volet inscription). Cependant, il n'est pas obligatoire pour les coureurs de prendre les navettes UTOP pour se rendre à Mantasoa. **Départ de la navette, prévue à 22H, le vendredi 01 mai 2026 au LFT.**

F) L'ORANGE T-Rail est une randonnée sportive de 39 km partant du CNFTF Angavokely pour rejoindre Antananarivo, en faisant un détour par plusieurs rochers d'Angavokely et de Nandihizana, avec un dénivelé positif de 1.480 mètres. Le temps maximal accordé à cette épreuve est de 10 heures et demi moyennant un passage validé à tous les postes de contrôle et avant chaque barrière horaire pour chaque PC. Le dépassement des barrières horaires impliquera une mise hors course du concurrent retardataire.

Les concurrents inscrits à cette course peuvent rejoindre le lieu de départ de la course, à Angavokely CNFTF en navettes UTOP depuis le LFT (voir conditions dans les fiches d'inscription), au niveau du parc fermé du PC8 - CNFTF. **La navette partira du LFT Ambatobe le samedi 02 mai 2026 à 03h00 du matin et le départ de la course au PC8 aura lieu le Samedi 02 Mai 2026 à 07H00.**

L'ORANGE T-Rail ne donne pas lieu à un relais par équipe ou en duo.

Pour les coureurs qui souhaiteraient rejoindre le point de départ par leurs propres moyens, les véhicules s'arrêteront à Ambohimadana, et une navette fera le relais jusqu'au CNFTF.

G) Le RADISSON BLU 6Trail se fera sur un parcours de 22km présentant un dénivelé de 670 m D+ et formant un "6", qui démarre par une boucle de 13km au départ du PC10 Soamanandray avant de remonter vers le LFT Ambatobe Antananarivo. Revenus de la boucle du PC10 Soamanandray, les coureurs suivront le tracé des autres courses. **Le départ de la course est à 08H00 du matin le samedi 02 mai 2026** et le temps maximal accordé pour cette épreuve est de 06H00. Cette course est ouverte à tous les coureurs à partir de 13 ans. **La navette partira du Lycée Français LFT Ambatobe à 05H00 le Samedi 02 mai 2026.**

H) ARO T-BIKE : Le règlement est distinct de celui-ci, mais des points peuvent être abordés dans ce règlement général.

I) L'ARBIOCHEM GROUP FUN RUN est une course individuelle de découverte de 10km, en boucle, dédiée aux familles : enfants à partir de 13 ans, ainsi qu'aux mineurs et adultes. C'est une épreuve sans classement par catégorie, mais uniquement en classement général. Elle se déroulera autour d'Ambatobe. Le départ a lieu au LFT Ambatobe le **dimanche 03 mai 2026 à 07H00**, et l'arrivée se fera au même point de départ. La barrière horaire est à 09h30, le dimanche 03 mai 2026, soit 02H30 de durée de course. Les coureurs qui arriveront

au-delà de cette barrière horaire seront hors course et ne seront pas classés. Chaque coureur prend en charge les moyens pour rejoindre le lieu de départ de la course. Aucune navette n'est donc mise à disposition.

J) Le LFT ZAZA TRAIL est une course de 3,5 km à 5km dans les enceintes du Lycée Français de Tananarive (LFT) Ambatobe, selon la catégorie. Cette course est dédiée aux jeunes enfants de 6 ans minimum à 12 ans maximum. Elle est dédiée UNIQUEMENT aux enfants, qui vont courir en **SOLO** et **NON ACCOMPAGNES**.

Un classement par catégorie se fera à l'issue de la course :

- Enfants de 6 ans à 8 ans
- Enfants de 9 ans à 10 ans
- Enfants de 11 ans à 12 ans

Une course spécifique avec des joëlettes, sur le même parcours, destinée à promouvoir l'inclusion des enfants en situation d'handicap : **GALANA KIDS PARA-TRAIL**

Cette course, se fera avec des bénévoles, dans les enceintes du LFT Ambatobe, **le dimanche 03 Mai à 08H00**.

Le départ des courses zaza trail se fera ensuite par vague selon la tranche d'âge. **Le programme est donc le suivant :**

- 1^{er} départ : GALANA KIDS PARA-Trail à 08H00
- 2nd départ : MICROCEBE à 08H30 (Enfants de 6-8ans)
- 3^{ème} départ : MAKI à 08H45 (Enfants de 9-10ans)
- 4^{eme} départ : GECKO à 09h15 (Enfants de 11-12ans)

Le délai maximum est de 30min à 45min maximum à partir de l'heure de départ de chaque vague. Ces horaires sont susceptibles de changement et seront communiqués aux participants par le biais des réseaux sociaux ou tout autre moyen.

Ceux qui arriveront au-delà de cette barrière horaire seront hors course et ne seront pas classés.

Les organisateurs se réservent le droit, pour une raison ou une autre, de modifier tout ou partie des modalités citées ci-dessus. Ces modifications feront l'objet d'une communication via les réseaux sociaux et le site de l'UTOP.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs courses, pour des cas de force majeure.

Les organisateurs se réservent le droit de créer d'autres courses afin d'animer l'évènement.

3. Article 3 : Engagements des concurrents

A) Vis-à-vis du règlement : Tous les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

Au-delà des délais imposés par les barrières horaires des différentes courses, et sans manifestation de la part des coureurs, les participants ne pourront prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler.

B) Vis-à-vis de l'épreuve : Tous les participants sont pleinement conscients des caractéristiques de ces courses et ont porté une attention particulière à leur entraînement préalable. Tous les participants sont dans une bonne condition physique, conforme à l'effort qu'ils s'apprêtent à fournir.

Ils savent notamment gérer les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures découlant de ce type de course ainsi que tous problèmes physiques ou mentaux découlant de la fatigue qu'une telle épreuve peut engendrer.

Les participants sont également pleinement conscients que pour une telle activité en pleine nature, leur sécurité dépend avant tout de leur capacité à s'adapter à leur environnement et aux problèmes rencontrés ou prévisibles auxquels ils seront éventuellement amenés à faire face.

Tous les participants sont donc pleinement conscients que le rôle de l'organisation n'est pas de se substituer au coureur pour gérer ses différents problèmes.

4. Article 4 : Conditions d'admission des concurrents

Pour l'EAU VIVE ULTRA, le MCB SEMI Trail, le COLAS TDL MANTASOA, le CORSAIR X-TREM 100 est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 18 ans l'année de la course.

Pour l'ORANGE T-rail est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 16 ans l'année de la course, les coureurs de moins de 18 ans pourront donc être acceptés avec une autorisation parentale.

Pour le RADISSON BLU 6Trail, est admis comme concurrent, toute personne des deux sexes, âgée de 13 ans l'année de la course.

L'inscription se fera uniquement en ligne sur le site <http://www.utop.mg>, et le paiement devra se faire soit par mobile banking ORANGE MONEY ou autre, soit par carte bancaire (carte VISA) UNIQUEMENT. Tout participant s'inscrivant devra joindre les documents obligatoires : un scan de son certificat médical ou de la licence valide, et de sa carte d'identité (Recto-Verso). Aucune inscription ne pourra être acceptée si elle n'est pas complète. Aucune inscription ne pourra aboutir si les frais d'inscription ne sont payés dans son intégralité.

Le certificat médical original sera de moins de 03 mois et attestera de l'aptitude physique du concurrent à participer à une randonnée sportive de longue distance en altitude. Il devra être soumis sur le site d'inscription, sous format .jpg ou .png uniquement pour être validé par l'organisation.

Dans tous les cas de figure (natifs, résidents, étrangers), la date limite d'inscription aux grandes courses (sauf FUN RUN et ZAZA TRAIL) est fixée au 29 mars 2026, sauf si les quotas prévus sont atteints avant, le nombre d'inscrits maximum étant fixé chaque année par le Bureau de l'Association. Ces délais pourront être modifiés à la discrétion des organisateurs.

L'inscription aux petites courses ARBIOCHEM GROUP FUN RUN et LFT ZAZA TRAIL se clôtureront le 25 avril 2026 lors de la distribution de dossards.



**17^{EME}
EDITION**

**01 02 03
mai 2026**

Le trail aux mille sourires

**CALENDRIER
DES INSCRIPTIONS**

INSCRIPTIONS

DEBUT FIN
26/01 → 29/03

MAJORIZATION 100% POUR LES GRANDES COURSES

DEBUT FIN
30/03 → 05/04

MAJORIZATION 100% POUR FUN RUN & ZAZA TRAIL

DEBUT FIN
30/03 → 25/04

DISTRIBUATION DES DOSSARDS

AUCUNE PROLONGATION DES INSCRIPTIONS

25/04

info@utop.mg Infoline : + 261 32 19 079 69 www.utop.mg

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le dossier d'inscription des coureurs s'il est incomplet, si la course choisie ne correspond pas aux catégories d'âge autorisées, ou si les frais d'inscription ne sont pas intégralement acquittés.

5. Article 5 : Catégories des concurrents et classements

Tous les participants sont regroupés dans l'une des 12 catégories d'âge Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après (l'âge retenu est l'âge révolu l'année de la course) :

**CATEGORIE
D'AGE**

CATEGORIE	CODE FEMME	CODE HOMME	ANNEE DE NAISSANCE	ANNEE DE NAISSANCE	AGE	AGE	COURSE
MICROCEBE	MICROCEBE-F	MICROCEBE-H	2018	2020	06	08	ZAZA TRAIL
MAKI	MAKI -F	MAKI -H	2016	2017	09	10	ZAZA TRAIL
GECKO	GECKO -F	GECKO -	2014	2015	11	12	ZAZA TRAIL
MINIMES	MINIF	MINIH	2011	2016	13	15	FUN RUN/6TRAIL
CADETS	CAF	CAH	2009	2010	16	17	FUN RUN/6TRAIL
JUNIORS	JF	JH	2007	2008	18	19	TOUTES COURSES
ESPOIRS	EF	EH	2004	2006	20	22	TOUTES COURSES
SENIORS	SF	SH	1987	2003	23	39	TOUTES COURSES
MASTER 1	M1F	M1H	1977	1986	40	49	TOUTES COURSES
MASTER 2	M2F	M2H	1967	1976	50	59	TOUTES COURSES
MASTER 3	M3F	M3H	1957	1966	60	69	TOUTES COURSES
MASTER 4	M4F	M4H	1947	1956	70	79	TOUTES COURSES

A noter qu'une copie de la Carte d'Identité Nationale ou carte d'identité scolaire (pour les moins de 18 ans) sera demandée avec chaque inscription, afin de vérifier la catégorie de chaque participant.

Pour le RADISSON BLU 6Trail ou ORANGE T-Rail, les coureurs CADET Hommes et Femmes (CAH – CAF) (année de naissance 2008 – 2009) avec une autorisation parentale seront acceptés. Ils devront présenter **une copie de naissance** pour justifier leur âge.

Les courses EAU VIVE Ultra Trail, le MCB SEMI Trail, le COLAS TDL MANTASOA, le RADISSON BLU 6Trail, le CORSAIR X-TREM 100, et ORANGE T-Rail comportent les classements suivants :

- Individuel(le) : Scratch Hommes et Scratch Femmes (1^{ER}/2ND/3^{ème} toutes catégories confondues)
- Par catégorie (classe d'âge)

Le temps de chaque concurrent sera décomposé en heures et minutes. Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle (pour les pénalisations et les compensations, se reporter aux articles 21 et 22).

La course ARBIOCHEM GROUP FUN RUN ne comportera qu'un classement SCRATCH Hommes et Femmes.
Le LFT ZAZA TRAIL comportera un classement par catégorie, Garçons et Filles et par scratch.

6. Article 6 : Equipements fournis par l'Association

L'Association fournira (01) un dossard avec une puce pour le suivi en ligne, (01) un t-shirt OU un débardeur, OU une casquette.

L'Association se réserve le droit de modifier l'un ou l'autre de ces dispositifs et équipements fournis.

7. Article 7 : Mise en valeur des Partenaires

Au moment du départ et à l'arrivée, il sera demandé aux concurrents de porter OBLIGATOIREMENT le t-shirt ou débardeur fourni par l'Association.

La catégorie sponsorisée est autorisée à porter un t-shirt avec le logo de leur(s) sponsor(s) en dehors des portions suivantes : du départ au second poste et de l'avant dernier poste de contrôle jusqu'à l'arrivée. Le sponsor du compétiteur devra néanmoins être validé par l'Association de l'UTOP et ne pas entrer en concurrence avec un sponsor de l'organisation.

Tout autre accessoire et support publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours, y compris à l'arrivée.

L'organisation reste compétente pour décider de toute modification à ce règlement au regard de demandes écrites qui lui seraient adressées ou du contexte.

8. Article 8 : Programme de l'épreuve (SUSCEPTIBLE DE CHANGEMENT)

COURSES	DISTANCE	D+	DEPART					ARRIVEE					NAVETTES
			JOUR	HEURE	PC	PC	JOUR	HEURE	BH				
VENDREDI 01 MAI 2026													
COLAS TDL	48	1350	VENDREDI	01-mai	06:00	PC5	MANTASOA						
EAU VIVE ULTRA	146,1	6376	VENDREDI	01-mai	14:00	PCO	MAROZEVO	LFT AMBATOBÉ	03-mai	11:00	45:00	01/05 à 08H	
CORSAIR X-TREM 100	105	4110	VENDREDI	01-mai	22:00	PC1	AMPASIMPOTSY	LFT AMBATOBÉ	03-mai	04:00	30:00	01/05 à 16H	
SAMEDI 02 MAI 2026													
UTOP PARA-TRAIL	70,5	3115	SAMEDI	02-mai	00:00	PC5	MANTASOA	LFT AMBATOBÉ	02-mai	23:00	23:00	01/05 à 15H	
MCB SEMI	70,5	3115	SAMEDI	02-mai	04:00	PC5	MANTASOA	LFT AMBATOBÉ	03-mai	00:00	20:00	01/05 à 22H	
ORANGE T-RAIL	39,5	1480	SAMEDI	02-mai	07:00	PC8	CNFTF	LFT AMBATOBÉ	02-mai	17:30	10:30	02/05 à 03H	
RADISSON BLU 6TRAIL	21,5	670	SAMEDI	02-mai	08:00	PC10	SOAMANANDRAY	LFT AMBATOBÉ	02-mai	14:00	06:00	02/05 à 05H	
DIMANCHE 03 MAI 2026													
ARO T-BIKE	37	670	SAMEDI	02-mai	06:00	PC11	LFT AMBATOBÉ	LFT AMBATOBÉ	02-mai	11:00	05:00	NA	
ARBIOCHEM GROUP FUN RUN	11,5	426	DIMANCHE	03-mai	07:00	PC11	LFT AMBATOBÉ	LFT AMBATOBÉ	03-mai	09:30	02:30	NA	
GALANA KIDS PARA-TRAIL	Z1-5KM		DIMANCHE	03-mai	08:00	PC11	LFT AMBATOBÉ	LFT AMBATOBÉ	03-mai	08:30	00:30	NA	
LFT ZAZA	Z2-1,5KM		DIMANCHE	03-mai	08:30	PC11	LFT AMBATOBÉ	LFT AMBATOBÉ	03-mai	08:30	00:30	NA	
LFT ZAZA	Z3-3KM		DIMANCHE	03-mai	08:45	PC11	LFT AMBATOBÉ	LFT AMBATOBÉ	03-mai	09:15	00:45	NA	
LFT ZAZA	Z4-5KM		DIMANCHE	03-mai	09:15	PC11	LFT AMBATOBÉ	LFT AMBATOBÉ	03-mai	10:00	00:45	NA	

v.22.01.26

SAMEDI 25 avril 2026

- De 09h00 à 17h00 : retrait des dossards au LFT
- 12h00 à 17h00 : **briefing obligatoire** pour les concurrents de CORSAIR X-TREM 100, de l'EAU VIVE ULTRA Trail, du MCB SEMI Trail, du COLAS TDL MANTASOA, d'ORANGE T-Rail, du ARO T-Bike et du RADISSON BLU 6Trail au LFT ;

CORSAIR X-TREM 100

Vendredi 01 mai 2026

- 16h00 : Départ en navettes pour Mantasoa du LFT
- 19h00 : Diner à Ampasimpotsy
- 20h30 : Ouverture du Parc fermé, Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 21h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Vendredi 01 mai à 22h00 : Départ de la course d'Ampasimpotsy (PC1)**
- 21h30 : Retour des navettes à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 11h00 : Arrivée du premier coureur à Ambatobe (à titre indicatif)
- Dimanche 03 mai à 04h00 : Fermeture du CORSAIR X-TREM 100 au niveau du point d'arrivée au LFT Ambatobe et fin de la course.

EAU VIVE ULTRA TRAIL

1. Vendredi 01 mai 2026

- 08h00 : Départ en navettes pour Marozevo du LFT
- 12h00 : Déjeuner à Marozevo
- 12H00 à 13H45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs – Ouverture parc fermé
- 13h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course.
- **Vendredi 01 mai à 14h00 : Départ de la course EAU VIVE Ultra de MAROZEVO**
- 14h30 : Retour des navettes à Antananarivo avec les accompagnateurs

2. Samedi 02 mai 2026

09h00 : Arrivée des premiers coureurs de l'EAU VIVE Ultra Trail (à titre indicatif) à Antananarivo

3. Dimanche 03 mai 2026

11h00 : fermeture des courses EAU VIVE Ultra à Antananarivo.

UTOP PARA-TRAIL

Vendredi 01 et Samedi 02 mai 2026 :

- 15h00 : Départ en navettes pour Mantasoa
- 20h00 : Diner à l'Ermitage
- 22h00 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 23h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Samedi 02 mai à 00h00 : Départ de l'UTOP PARA-TRAIL de l'Ermitage Mantasoa**

- 22h00 : Arrivée des premiers coureurs de l'UTOP PARA-TRAIL (à titre indicatif) au LFT Antananarivo
- 00h00 : Fermeture de l'UTOP PARA-TRAIL au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

LE MCB SEMI TRAIL

Vendredi 01 - Samedi 02 et Dimanche 03 mai 2026 :

- 22h00 : Départ en navettes pour Mantasoa
- 01h00 : Arrivée à l'hôtel Ermitage de Mantasoa
- 02h00 : Petit-Déjeuner à l'Ermitage
- 02h00 à 03h45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 03h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Samedi 02 mai à 04h00 : Départ du MCB SEMI Trail**
- 04h30 : Retour des navettes à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 12h30 : Arrivée des premiers coureurs du MCB SEMI Trail (à titre indicatif) à Antananarivo
- Dimanche 00h00 : Fermeture du MCB SEMI Trail au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

COLAS TDL MANTASOA

1. Jeudi 30 avril 2026

- 22h00 :

2. Vendredi 01 mai 2026 :

- 01h00 : Départ en navettes pour Mantasoa du LFT
- 04h00 : Arrivée à l'hôtel Ermitage de Mantasoa
- 04h00 : Petit-Déjeuner à l'Ermitage
- 04h00 à 05h45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 05h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **Vendredi 01 mai à 06h00 : Départ du COLAS TDL MANTASOA**
- 06h30 : Retour des navettes à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 12h00 : Arrivée des premiers coureurs du COLAS TDL MANTASOA (à titre indicatif) à l'Ermitage Mantasoa
- 23h00 : Fermeture du COLAS TDL MANTASOA au niveau du point d'arrivée à l'Ermitage Mantasoa

RADISSON BLU 6Trail

Samedi 02 mai 2026 :

- 05h00 : Départ de la navette pour le PC Départ - Soamanandray
- 06h00 : Arrivée à Soamanandray (à titre indicatif) et Petit déjeuner
- 06h00 à 07h45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 07h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le responsable du PC
- **Samedi 02 mai à 08h00 : Départ de la Course**
- 08h30 : Retour des navettes au LFT avec les accompagnateurs
- 10h00 : Arrivée des premiers coureurs (à titre indicatif)
- 14h00 : Fermeture du RADISSON BLU 6Trail au niveau du point d'arrivée au LFT Ambatobe Antananarivo

ORANGE T-RAIL

Samedi 02 mai 2026 :

- 03h00 : Départ en navettes pour CNFTF Angavokely du LFT Ambatobe
- 04h00 : Petit-Déjeuner au CNFTF Angavokely
- 04h00 à 06H45 : Enregistrement des dossards et contrôle des sacs
- 06H45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **SAMEDI 02 MAI à 07h00 : Départ de la Course**
- 07H30 : Retour des navettes à Antananarivo avec les accompagnateurs
- 10H00 : Arrivée des premiers coureurs (à titre indicatif)
- 17h30 : Fermeture du ORANGE T-Rail au niveau du point d'arrivée à Antananarivo

ARO T-BIKE

Dimanche 03 mai 2026 :

- 04h00 : Petit-Déjeuner au LFT Ambatobe - Enregistrement des dossards - contrôle des sacs et des vélos
- 05h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
- **DIMANCHE 03 MAI à 06h00 : Départ de la Course ARO T-BIKE du LFT Ambatobe**
- 08H30 : Arrivée des premiers coureurs (à titre indicatif)
- 11h00 : Fermeture du ARO T-BIKE au niveau du point d'arrivée au LFT Ambatobe Antananarivo

ARBIOCHEM GROUP FUN RUN

- 05h00 : Enregistrement des dossards
- 06h45 : Dernières recommandations aux coureurs par Directeur de course
- **DIMANCHE 03 MAI à 07h00 : Départ de la Course ARBIOCHEM GROUP FUN RUN au LFT Ambatobe**
- 08H00 : Arrivée des premiers coureurs (à titre indicatif)
- 09h30 : Fermeture de l'ARBIOCHEM GROUP FUN RUN au niveau du point d'arrivée au LFT Ambatobe Antananarivo

LFT ZAZA TRAIL

- 06h00 : Enregistrement des dossards
- 07h45 : Dernières recommandations aux coureurs par le Directeur de course
 - **DIMANCHE 03 MAI à 08h00 : Départ de la Course GALANA KIDS PARA-TRAIL au LFT Ambatobe**
 - **DIMANCHE 03 MAI à 08h30 : Départ de la Course LFT ZAZA TRAIL – MICROCEBE (6-8 ans) au LFT Ambatobe**
 - **DIMANCHE 03 MAI à 08h45 : Départ de la Course LFT ZAZA TRAIL – MAKI (9-10 ans) au LFT Ambatobe**
 - **DIMANCHE 03 MAI à 09h15 : Départ de la Course LFT ZAZA TRAIL – GECKO (11-12 ans) au LFT Ambatobe**
- 10h00 : Fermeture du GALANA KIDS PARA-TRAIL et des LFT ZAZA TRAIL

Cérémonie de remise des récompenses pour toutes les épreuves : Dimanche 03 mai 2026 à 11 heures au LFT Ambatobe.

9. Article 9 : Retrait des dossards et briefing obligatoire

L'enregistrement de chaque concurrent inscrit nécessite la présence de tous les coureurs à la séance de retrait des dossards du SAMEDI 25 AVRIL 2026 (voir article 8).

Chaque dossard étant attribué à un participant spécifique, il est entendu qu'aucun échange de dossards n'est autorisé. Si une autre personne est supposée récupérer le dossard d'un coureur, il est impératif de présenter une copie d'une pièce d'identité du coureur en question ou de présenter une procuration avec la preuve d'inscription (mail d'inscription ou toute autre preuve).

La présentation d'une pièce d'identité est OBLIGATOIRE pour récupérer un dossard (cf article 22), même dans le cas d'une inscription d'un groupe de coureurs.

La récupération des dossards des ARBIOCHEM GROUP FUN RUN et LFT ZAZA TRAIL se fera également le samedi 25 avril 2026.

10. Article 10 : Hébergement des concurrents

A l'occasion de la course, des offres promotionnelles sont formulées par des structures privées d'hébergement et de transport aérien et terrestre à l'attention des coureurs intéressés.

L'Association UTÔP organisatrice des courses n'est en aucun cas responsable de ces offres partenaires proposées (offres de transports terrestres et aériens ; offres d'hébergements). En cas de litige, les coureurs devront se tourner directement vers les opérateurs concernés.

11. Article 11 : Vérification au départ de la course et à l'arrivée

Lors de l'enregistrement au départ, tout concurrent devra spontanément présenter son dossard apposé de face et à hauteur de la ceinture afin de dégager le plastron et de laisser visible les logos des partenaires de la course.

Au départ de la course, il sera procédé à un contrôle systématique des sacs pour vérifier la présence de tous les matériels obligatoires mentionnés à l'article 20 et mentionnés également dans les fiches d'inscription. **En cas d'absence d'un ou plusieurs matériels obligatoires, une pénalité de 15 minutes par équipement absent sera appliquée pour le coureur.** Il s'agit surtout de mesures de prévention pour éviter aux coureurs de partir dans de mauvaises conditions, mais également afin de ne pas pénaliser les autres coureurs.

A l'arrivée, l'organisateur se réserve le droit de procéder au contrôle du matériel obligatoire de tous les prétendants au podium ainsi qu'au contrôle inopiné des autres concurrents.

12. Article 12 : Poste de contrôle- Pointage - Suivi course

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des **sites de pointage obligatoires** pour les concurrents. Des pointages volants obligatoires sont également répartis sur tout le long du parcours, dont l'emplacement et le nombre reviendront uniquement aux organisateurs.

Pour cette édition, un suivi en ligne de chaque coureur sera mis en place, et un système de pointage par puce de tous les coureurs sera également utilisé afin de garantir la fiabilité des temps de course et la sécurité de chaque coureur.

L'organisation se réserve le droit de munir les coureurs de traceurs GPS, que chaque coureur est tenu de garder avec lui tout au long de la course, et à rendre obligatoirement contre décharge à l'arrivée.

L'organisation se réserve également le droit de munir les coureurs de bracelet antitriche et incassable, que chaque coureur est tenu d'avoir à son poignet tout au long de la course, et à l'arrivée. A chaque pointage et à l'arrivée, ce bracelet sera vérifié.

Dans le cas où le dossard muni de puce du coureur ne serait pas pointé par tout ou partie des points de contrôle répartis le long du parcours (qu'il s'agisse des PC formels ou des points de contrôle volants), ou dans le cas où le bracelet antitriche a été arraché, détaché, ou cassé, les sanctions seront les suivantes :

- Dossard manquant/perdu ou partie manquante de plus d'1/3, bracelet arraché, détaché ou cassé, perte de GPS : disqualification
- Pointage numérique/poinçon manquant : possibilité de faire demi-tour pour faire poinçonner le dossard ou 3 heures de pénalité pour 1 poinçon manquant, disqualification pour 2 poinçons manquants.
- Dans le cas où le tracé GPS du coureur ne correspond pas au tracé correct défini par l'UTOP, cela entraînera une disqualification du coureur, et l'Organisation se réservera le droit de ne plus inscrire le coureur aux prochaines courses.

Montant à rembourser en cas de perte de la balise GPS, si coureur muni de balise GPS : **300 000ar.**

Le dossard n'est pas à rendre à l'arrivée.

Tout concurrent retardé pour secours / assistance à tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour bénéficier d'une bonification seule et unique (voir article 23).

13. Article 13 : Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement se rendre au poste de contrôle le plus proche, ou – en cas de blessure immobilisante- faire prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard et appeler le numéro d'urgence.

A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découlter (déclenchement des recherches...). D'autre part, l'organisation se réserve le droit de ne plus inscrire le coureur manquant pour les éditions prochaines. Les dossards pourront ensuite être remis sur simple demande aux concurrents ayant abandonné. Cette remise s'effectuera à l'issue de l'épreuve et après comptabilisation.

14. Article 14 : Carnet de Route / Road Book

Un descriptif détaillé du parcours est communiqué aux concurrents. Il comprend les informations pratiques telles que les horaires de fermeture des postes, les lieux de ravitaillement ainsi que les possibilités d'assistance personnelle.

Un suivi en ligne pourra également être disponible pour chaque coureur dont les modalités seront détaillées ultérieurement par l'UTOP.

Les participants disposent également des numéros de téléphone des Directeurs de course, et notamment du numéro d'urgence.

15. Article 15 : Assistance Médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mobilisée par l'organisation, sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle assurera l'assistance médicale et paramédicale des concurrents aux postes de contrôle figurant dans le carnet de route. Elle avisera sans délai le Directeur de Course ou son Adjoint de l'inaptitude d'un concurrent à continuer l'épreuve. La décision finale appartiendra à l'organisation.

L'organisation de la course s'engage à assurer l'évacuation des participants en grande difficulté durant l'épreuve. Elle décline par contre toute responsabilité à l'égard de participants déclarés hors course par le fait qu'ils soient sans dossard, hors des barrières horaires ou hors de la zone de course.

En cas de prise en charge d'un participant par l'organisation de la course, celui-ci reste l'unique responsable de ses effets (sac, vêtements, équipements).

16. Article 16 : Assurance

L'Association a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents. Cette assurance couvre les dommages subis par ces derniers lorsque ceux-ci sont de la faute reconnue de l'organisateur. Pour tout autre cas de figure, l'Association invite vivement les candidats à souscrire une assurance individuelle.

La responsabilité de l'Association est dégagée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course (voir article 23 sur les causes de disqualification).

Il est recommandé aux concurrents venant de l'étranger de souscrire à une assurance assistance et rapatriement préalablement à leur participation à la course.

17. Article 17 : Point de repos pendant l'épreuve

Les épreuves se faisant en une seule étape, il n'est pas prévu de points de rupture de course ni d'hébergement. Il demeure que le concurrent pourra bénéficier de points de repos prévus par l'organisation, mentionnés sur le Carnet de Route.

Le point de repos de Mantasoa (PC5) est organisé pour permettre aux participants inscrits à l'EAU VIVE ULTRA Trail de s'allonger. Il en est de même au PC8 CNFTF Angavokely.

18. Article 18 : Boissons et Nourriture

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, la quasi-totalité des postes (voir liste dans le Carnet de Route) est approvisionnée en boissons et nourriture de type marathon avec repas chauds sur les points de contrôle d'Antananjaza (PC2), de Mantasoa (PC5 Ermitage), d'Angavokely CNFTF (PC8), et à l'arrivée à Antananarivo.

Il demeure que chaque participant reste responsable de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier un point de ravitaillement au suivant. Chaque participant peut avoir droit à un ravitaillement personnel dans la limite des 100m autour de chaque PC. **Tout ravitaillement en dehors de ces limites sera pénalisé de 15 minute.**

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées, afin de préserver l'environnement.

Il n'est pas autorisé de jeter ses déchets (papiers, sachets d'emballages, tubes de crèmes ou tout autre contenant) ni des ustensiles et tout autre produit non naturel ou non biodégradable sur le parcours. Cette pratique sera sanctionnée (cf. article 21).

19. Article 19 : Assistance personnelle

Les concurrents pourront bénéficier d'une assistance personnelle aux postes de contrôle, dont certains sont d'ailleurs accessibles par chemins carrossables ou par vedette. Toutefois, toute assistance volante de type "porteurs d'eau" n'est pas autorisée (voir article 21).

20. Article 20 : Equipements

- a) Obligatoires pour les six grandes courses (EAU VIVE Ultra, CORSAIR X-TREM 100, MCB Semi, COLAS TDL, ORANGE T-RAIL, ARO T-BIKE, UTOP PARA-TRAIL) : outre le port du dossard de face, le T-shirt offert par l'organisation au départ et à l'arrivée, 1 sac permettant de transporter le matériel obligatoire devant contenir ce qui suit : 1 réserve d'eau d'un minimum d'un litre, une réserve alimentaire, 1 gobelet, 1 couverture de survie, 1 sifflet, 1 téléphone avec du crédit téléphonique

***A part ceux mentionnés ci-dessus, d'autres équipements sont également obligatoires mais spécifiques à la course ARO T-BIKE (voir règlement de la course)

- b) Obligatoires complémentaires pour la balise GPS si elle est fournie par l'organisation.
c) Les concurrents de l'EAU VIVE Ultra, CORSAIR X-TREM 100, MCB Semi, COLAS TDL et UTOP PARA-TRAIL, prévoyant un départ tôt et une arrivée tardive, devront OBLIGATOIREMENT se munir d'une lampe frontale ou torche.
d) Conseillés (liste non exhaustive) pour les courses : 1 casquette, 1 paire de lunettes de soleil, 1 bande de contention élastique et adhésive, 1 crème solaire, 1 produit anti-moustique, 1 tube de vaseline, des pansements contre les ampoules, des vêtements de rechange, le Carnet de route, un coupe-vent (type K-Way), une somme minimum d'argent, kit rustine/réparation (pour les Aro T-bike).

Les bâtons sont autorisés.

Les participants n'ayant pas l'équipement obligatoire devront se référer à l'Article 21 sur les motifs de pénalisation et l'Article 24 sur les motifs de disqualification.

Les organisateurs se réservent le droit de contrôler l'exhaustivité des équipements obligatoires pour les 10 premiers coureurs de chaque course à l'arrivée.

21. Article 21 : Motifs de Pénalisation

Une pénalisation de deux heures (02H00) sanctionnera les cas suivants :

- a/ Dossard non apposé régulièrement.
b/ Assistance non autorisée (type "porteur d'eau").
c/ Absence d'un pointage à un poste de contrôle y compris au départ (voir article 12 à ce sujet)

Une pénalisation d'une heure (01H00) sanctionnera les cas suivants :

- a/ Jets de déchets (papiers, sachets d'emballages, tubes de crèmes ou tout autre contenant) en dehors de la zone du PC.

Une pénalisation de quinze 15 minutes sanctionnera les cas suivants :

- a/ Non port de T-shirt de l'organisation au départ
b/ Non port de T-shirt de l'organisation à l'arrivée
c/ Absence d'un équipement obligatoire au départ de la course, 15 minutes de pénalités par équipement manquant, et moins de trois équipements manquants
d/ Ravitaillement non réglementaire (cf article 18)

Des contrôles volants pourront être mis en place pour des contrôles inopinés entre deux postes.

22. Article 22 : Motifs de compensation

Tout concurrent venant en aide à tout autre concurrent en danger ou en difficulté, sur la base d'une déclaration sur l'honneur de sa part et de deux témoignages distincts et indépendants, se verra attribuer une compensation de 120% du temps reconnu et certifié perdu.

23. Article 23 : Motifs de disqualification

- a/ Dossard perdu ou puce perdue, ou balise perdue (si fournie)
- b/ Coupe ou raccourcis, confirmé par le tracé et/ou prouvé
- c/ Absence de plus d'une marque antitriche.
- d/ Non présentation à un point de contrôle.
- e/ Absence de sac
- f/ Absence de plus de trois (03) ou plus de matériels obligatoires
- g/ Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle ou au poste de départ.
- h/ Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite fixée.
- i/ Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve.
- j/ Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- k/ Pollution et dégradation des sites par les concurrents ou par leur assistance.
- l/ Insultes ou menaces proférées par les concurrents auprès des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation et toute prise de position orale et/ou écrite, avant - pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourront être sanctionnées par le comité directeur par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
- m/ Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve.
- n/ Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin.
- o/ Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé, en état de récidive.
- p/ bracelet antitriche cassé, arraché, détaché

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète (pas d'accès aux ravitos, à l'assistance et à l'organisation).

Il est à noter que le Comité Directeur peut librement et souverainement décider par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années tout concurrent ne respectant pas le règlement de la course et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires. Les décisions sont sans appel.

24. Article 24 : Réclamations

Elles seront recevables par écrit sur papier libre dans les 15 minutes après l'affichage des résultats provisoires par le Directeur de course au lieu d'arrivée.

25. Article 25 : Jury d'épreuve

Il se compose en priorité du Comité Directeur et Des postes de contrôle ; Et de toutes personnes compétentes dont la présence est jugée utile. Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de la course sur tout litige ou disqualification survenu durant l'épreuve, la personne concernée dûment entendue. Les décisions sont sans appel. A l'issue de l'examen des réclamations présentées dans la forme et le délai prévu à l'article 24, il sera procédé par ce jury à la proclamation des résultats définitifs.

26. Article 26 : Couverture Photo, télévision, Vidéo et Droits

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'Association de l'UTOP.

Toutes les photos ou vidéos prises pendant les courses de l'UTOP montrant en évidence les coureurs et/ou les dispositifs et aménagements UTOP restent la propriété exclusive de l'UTOP. Toute diffusion à but commercial sans autorisation préalable de l'organisation UTOP est interdite et est passible d'une poursuite. Tout parent, ayant signé l'autorisation parentale, est réputé autoriser l'utilisation des photos et vidéos prises pendant les courses de l'UTOP de son enfant mineur.

L'UTOP ayant sa propre politique d'image et de stratégie de communication, elle n'a aucune obligation de diffusion ou publication de toutes les photos en sa possession.

27. Article 27 : Sécurité et Assistance

Au-delà de l'assistance médicale et paramédicale traitée dans l'article 15, la sécurité et autres formes d'assistance sont assurées durant l'épreuve par la gendarmerie, les autorités locales, éventuellement les scouts de Madagascar et par un réseau de secouristes de la Protection Civile, de contrôleurs, et de signaleurs répartis en différents points du parcours.

28. Article 28 : Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par concurrent est indiqué sur le site web de l'UTOP. Le paiement peut se faire soit par CARTE BANCAIRE VISA (Frais de transfert en sus), soit par ORANGE MONEY (sans frais de transfert) ou autre (Frais de transfert en sus).



TARIFS DES INSCRIPTIONS

	NATIONAUX	RESIDENTS	ETRANGERS	
LFT ZAZA TRAIL	40 000 MGA	40 000 MGA	PAS DE BUS	
ARBIOCHEM GROUP FUN RUN	40 000 MGA	40 000 MGA	PAS DE BUS	
RADISSON BLU 6TRAIL	80 000 MGA	160 000 MGA	35 EUROS	20 000 MGA
ARO T-BIKE	80 000 MGA	160 000 MGA	35 EUROS	PAS DE BUS
ORANGE T- RAIL	90 000 MGA	180 000 MGA	45 EUROS	20 000 MGA
COLAS TDL MANTASOA	95 000 MGA	190 000 MGA	50 EUROS	20 000 MGA
MCB SEMI TRAIL	95 000 MGA	190 000 MGA	70 EUROS	20 000 MGA
CORSAIR X-TREM 100	120 000 MGA	240 000 MGA	80 EUROS	20 000 MGA
EAU VIVE ULTRA TRAIL	140 000 MGA	280 000 MGA	125 EUROS	20 000 MGA

info@utop.mg Infoline : + 261 32 19 079 69 www.utop.mg

Au-delà de la date limite d'inscription, le 29 MARS 2026, les tarifs mentionnés ci-dessus seront **majorés de 100%** dans le cas où l'organisation décide de proroger cette date limite.

Au-delà de cette date, et jusqu'à la date de distribution des dossards, si de nouvelles inscriptions sont encore acceptées, les tarifs mentionnés ci-dessus seront majorés de 100%. Toutefois, toutes les pièces justificatives obligatoires devront toujours être fournies.

Le tarif des navettes est de **20 000 Ar/personne/Trajet**. Les frais de navette sont en sus pour toutes les courses où c'est applicable. Dans le cas où des accompagnateurs veulent utiliser les navettes, dans la limite de deux personnes par coureur, le tarif serait également de 20.000ar/Personne, payable au moment de l'inscription.

Les accompagnateurs doivent être mentionnés lors de l'inscription du coureur, les tickets de navettes UTOP seront distribués au moment de la remise des dossards et devront être présentés au moment de l'accès aux navettes.

Ces tarifs comprennent :

- Le dossard
- La puce
- La balise GPS (si applicable)
- La logistique (ravitaillement, repas, points de contrôle)
- L'assistance médicale
- L'assurance responsabilité civile
- Le dispositif de sécurité
- 1 t-shirt ou débardeur
- 1 médaille pour « les finishers »
- Le trophée pour les champions

Ils ne comprennent pas :

- L'acheminement en avion (voir plus d'informations sur le site web et page Facebook).
- L'hébergement quel qu'il soit (voir plus d'information sur le site web et page Facebook).
- Le retour sur Antananarivo en cas d'abandon sans urgence médicale (voir article 15).
- Les frais de visa et de vaccins éventuels.

Tout étranger désirant se rendre à Madagascar doit être muni d'un passeport dont la limite de validité doit dépasser de 06 mois la date de visa non immigrant (tourisme).

Pas de PASS VACCINAL obligatoire, mais les participants devront se soumettre aux dispositifs sanitaires obligatoires de Madagascar, dont notamment une possible quarantaine préalable à tenir compte dans l'organisation du voyage.

Un traitement antipaludéen est parfois conseillé.

***En cas de symptômes du COVID-19, ou en cas de test Covid-19 positif, et que le coureur ne pourra pas se présenter au départ de la course, AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERA FAIT.

Au moment de la rédaction de ce règlement, le visa d'entrée pour les séjours de moins de trois mois peut être délivré directement à l'arrivée sur le territoire sous condition de paiement du droit de visa.

En cas d'annulation d'inscription : aucun remboursement pour annulation ne sera effectué, quel que soit le motif invoqué, et la période d'annulation (sauf annulation de la course par les organisateurs, ou les autorités compétentes pour cas de force majeure)

29. Article 29 : Récompenses et Promotion des Athlètes Malgaches

Il est essentiel de rappeler que l'un des objectifs primordiaux de l'Association UTOP, dans l'esprit des pères fondateurs de l'association, est la promotion du trail malgache et le soutien des athlètes locaux. Dans cet esprit, l'Association s'engage à encourager et à développer le potentiel des champions malgaches, qui n'ont pas toujours l'opportunité de participer à des compétitions en dehors de notre territoire ou dans d'autres régions de Madagascar.

À cette fin, les prix, notamment ceux offrant une prise en charge pour participer à des courses à l'étranger ou dans d'autres régions de Madagascar, sont uniquement destinés aux coureurs malgaches. Cette politique vise à leur fournir une plateforme pour améliorer leur compétitivité et leur visibilité internationale, ce qui est en accord avec nos missions fondatrices.

Les coureurs non-malgaches résidant à Madagascar sont éligibles pour les trophées et médailles et d'éventuels cadeaux offerts par nos sponsors, reconnaissant ainsi leur excellence et leur contribution à la compétition, tout en restant fidèles à nos principes de promotion des talents locaux.

Pour pouvoir bénéficier des participations de course à l'étranger, si elles sont applicables, chaque coureur champion devra signer une lettre d'engagement stipulant l'acceptation de la CHARTE UTOP.

Les 1^{er} Homme et Femme malgaches au Scratch sur chaque course (sauf ARBIOCHEM GROUP FUN RUN et LFT ZAZA TRAIL) gagneront au moins une participation à une course trail à Madagascar.

Mais SI ET SEULEMENT SI des possibilités en termes de partenariat s'offrent aux organisateurs, les récompenses suivantes seront octroyées (possibles de changements) :

- 02 champions Homme et Femme malgaches au Scratch sur l'EAU VIVE ULTRA gagneront une participation à l'UT4M Master 100 à Grenoble
- 02 vice-champions Homme et Femme malgaches au Scratch sur l'EAU VIVE ULTRA gagneront une participation au Bourbon Trail de l'Association Grand Raid de l'île de La Réunion
- Pour les champions Homme et Femme du CORSAIR X-TREM 100, ils gagneront une participation au MASCAREIGNE de l'Association Grand Raid de l'île de La Réunion
- Les 1ers Homme et Femme malgaches au Scratch sur le MCB SEMI Trail gagneront une participation au DODO TRAIL à l'île Maurice.
- Pour les champions Homme et Femme de l'ORANGE T-Rail, COLAS TDL MANTASOA, ils gagneront une participation au Raid d'Isalo 2026 à Madagascar.
- Pour les champions Homme et Femme du RADISSON 6Trail, ils gagneront une participation à une course UTCS 2026 de son choix à Madagascar
- Les champions Homme et Femme du ARO T-BIKE gagneront une participation à une course VTT à Antananarivo.

Les récompenses sont réservées aux coureurs malgaches résidents sauf décision contraire des organisateurs.

Pour les coureurs du LFT ZAZA TRAIL, de plus de 12 ans, participant au GECKO, une médaille leur sera remise à l'arrivée, mais comme ils sont au-delà de la tranche d'âge requise, aucun trophée ne pourra leur être remis, s'ils arrivent dans les 3 premiers coureurs.

Pour les trophées, si les premiers du classement général sont également premiers de leur catégorie, le trophée sera attribué au prochain non récompensé de la catégorie concernée (pas de double trophée, si le 1^{er} scratch est également 1^{er} de sa catégorie, le trophée ira au 2nd de sa catégorie, et ainsi de suite).

Par ailleurs tous les "finishers" reçoivent une médaille.

30. Article 30 : Modification du parcours

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

31. Article 31 : Limite des responsabilités des organisateurs

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée si d'éventuels accidents de santé ou dommages en tout genre affectaient les concurrents avant, pendant et après la course.

BONNE COURSE LES UTOPIEN(NE)S !